

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 237 (Rect)

présenté par  
M. Lurel  
-----**ARTICLE 9 D**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« d'une procédure d'extension ou d'élargissement. »

les mots :

« de la procédure d'extension et d'élargissement prévue à la sous-section 3 de la section 7 du chapitre I<sup>er</sup> du titre VI du livre II de la présente partie à la demande d'un des partenaires sociaux définis au présent article. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.